

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation (ordinaire)
Titre : Renvois Dublin : que fait la Ville de Lausanne ?
Initiant-e(-s) : Ilias Panchard Laisser vide

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

Le 2 mai dernier, deux familles vaudoises ont subi un renvoi Dublin vers la Croatie. Frappées d'une décision de non-entrée en matière, leur demande d'asile n'a pas été traitée en Suisse. Originaire d'Afghanistan et de Somalie, fuyant les persécutions et l'insécurité, les deux familles ont, au bout d'un long périple, transité par la Croatie. Elles témoignent des violences et des mauvais traitements subis dans le pays.

Ces renvois absurdes et inhumains ne tiennent pas compte des besoins de protection des enfants scolarisés. À cela s'ajoute le choc important subi suite à l'irruption d'une dizaine de policiers cantonaux en pleine nuit pour procéder au renvoi d'une façon brutale.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Comment la Municipalité juge-t-elle les récents renvois vers la Croatie, notamment ceux concernant des femmes seules, des familles avec des enfants et des personnes particulièrement vulnérables ?
 - 2) La Municipalité s'est-elle récemment engagée au niveau suisse (p.ex. à travers l'initiative des villes pour la politique sociale) ou avec le Canton de Vaud pour œuvrer au niveau suisse à une suspension des renvois Dublin des personnes vulnérables vers la Croatie ?
 - 3) Ces renvois tragiques modifient-elles la position de la Ville de Lausanne quant à son adhésion au réseau européen des villes refuges ?
 - 4) La police municipale lausannoise a-t-elle récemment participé, directement ou indirectement, à des renvois exécutés par la police cantonale ?
 - 5) Afin de permettre une rescolarisation des enfants dans les plus brefs délais lorsqu'une famille revient dans le Canton de Vaud, est-ce que la Municipalité prévoit-elle de renforcer ses mesures de soutien à la scolarisation et la mise à disposition de logements pour permettre aux familles d'être rapidement attribuées à un lieu fixe et de voir ainsi leurs enfants être scolarisés dans une commune ?
-

Lausanne, le 29 mai 2023

Laisser vide

Signataire(s) :
Laisser vide

